

Travail culturel transfrontalier dans l'espace Nord du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2004

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 12 novembre 2004 et sur demande de la « Commission Culture - jeunesse - formation »,

1. rend hommage à la culture comme étant l'âme et la raison d'être d'une cohésion croissante de la région du Rhin Supérieur et s'engage de manière durable pour susciter un rayonnement et une perception transfrontaliers larges des manifestations culturelles, dans le but d'initialiser un « vaste tourisme culturel transfrontalier »;
2. estime que c'est important notamment pour les espaces ruraux tels que ceux de l'Alsace du Nord et exige, dans ce contexte, que des efforts spécifiques soient déployés, afin que l'offre culturelle parvienne aux habitants de ces espaces;
3. estime notamment important, dans le but de susciter un rayonnement et une perception larges et transfrontaliers des manifestations culturelles : d'améliorer l'information transfrontalière en matière d'offre culturelle; d'améliorer la coopération transfrontalière des institutions et des acteurs du domaine culturel; d'obtenir une plus forte sensibilisation à la culture du voisin, allemande ou française; de renforcer davantage l'enseignement de la langue du voisin, soit de l'allemand ou du français, dans les écoles de l'espace frontalier du Rhin Supérieur;
4. se prononce pour la réalisation du projet d'un portique culturel sur Internet pour l'ensemble de l'Espace Nord du Rhin Supérieur, afin d'améliorer l'information transfrontalière en matière d'offre culturelle et de favoriser la coopération des institutions et des acteurs du domaine culturel;
5. considère l'ensemble Chawwerusch-Theater de Herxheim, près de Landau, comme un exemple et un modèle d'institution culturelle évoluant dans un espace rural et en appelle à subventionner les efforts de cet ensemble de théâtre, au même titre que ceux d'autres institutions comparables;
6. rend hommage à l'Université Populaire de la Région PAMINA(PAMINA-VHS) comme étant une institution essentielle et un modèle de démarche, ayant pour objectif : de sensibiliser la population à la culture du voisin, allemande ou française; et de promouvoir les rencontres transfrontalières dans le Rhin Supérieur et partant le contact entre les acteurs du domaine culturel; et se prononce par conséquent pour le renforcement du soutien au bénéfice de l'UP PAMINA et de ses travaux;
7. souligne le rôle essentiel des maîtres d'ouvrage de projets culturels franco-allemands tels que les Centres Culturels dans la transmission de la culture et le soutien aux rencontres dans la langue du voisin, ainsi que dans l'organisation de rencontres d'artistes et d'acteurs du domaine culturel;
8. se prononce pour un renforcement déterminé des contacts entre la jeunesse et de rencontres de la jeunesse dans la langue du voisin, soit en allemand ou en français, et accorde à ce titre une importance primordiale, tant aux rencontres de jeunesse et scolaires, qu'aux manifestations culturelles destinées au jeune public;
9. en appelle à promouvoir l'émergence d'une « identité culturelle régionale du Rhin Supérieur » et l'idée d'une « région commune sur le plan culturel »;
10. soutient la candidature de la ville de Karlsruhe pour le titre de Capitale Européenne de la Culture, dont il attend une dynamisation durable du travail culturel dans l'Espace du Rhin Supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- à la Préfecture de la Région Alsace et aux Préfectures des départements Bas-Rhin et Haut-Rhin,
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- aux gouvernements des cantons Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Argovie, Soleure et Jura,
- aux communautés de travail transfrontalières : Pamina, Centre et TriRhena.